

CHARTRE DU PROJET 'BEIENHAUS'

La présente Charte précise les valeurs et les objectifs que nous avons élaborés en commun et auxquelles nous nous engageons.

Nous choisissons un « Vivre ensemble harmonieux et écologique ouvert sur l'extérieur » afin de cheminer ensemble vers une vieillesse active dans la bienveillance et le respect mutuel.

NOS VALEURS :

- ♣ Construire un mode de vie qui **fasse** sens pour chacun(e), en allant ensemble vers une vieillesse pleine de richesse humaine.
- ♣ Continuer à vivre sa singularité sans être isolé(e).
- ♣ Maintenir une belle qualité de vie à travers le partage, la solidarité, la générosité, l'entraide et le respect mutuel.
- ♣ Reconnaître que l'autre nous aide à évoluer et à grandir.
- ♣ Vivre dans l'amour, l'honnêteté, la simplicité, l'humour et la créativité.

NOS OBJECTIFS :

1. Notre Vivre ensemble se base sur la confiance, la solidarité, la mixité sociale et culturelle, l'expression des choix individuels pris en toute liberté et la bienveillance réciproque.
2. La vie privée, l'espace et l'identité de chacun (e) sont acceptés et respectés.
3. Notre Bien vieillir passe par une vie active et en mouvement, l'échange de savoir et les activités entre membres.

4. Nous souhaitons créer un lieu ouvert pour nos familles, amis, proches, voisins, etc.
5. Nous voulons créer une dynamique avec l'extérieur et soutenir des initiatives locales. Nos espaces collectifs pourront être ouverts à des actions municipales ou associatives pourvu que ces initiatives soient en ligne et cohérence avec nos valeurs.
6. Nous souhaitons contribuer à des échanges et à la réciprocité des expériences, nouvelles ou similaires, de réseaux alternatifs au nôtre.
7. Nous voulons promouvoir l'écosystème local (en considérant les offres de produits et de services de l'environnement proche) dans les limites des moyens financiers de chacun(e) ainsi que le respect de la biodiversité.
8. La conception initiale de l'aménagement (construction) comme son évolution vont dans le sens de l'écologie environnementale ainsi que du bien-être et du bien-vivre de chacun(e), chez soi et ensemble.
9. Nous allons limiter notre empreinte écologique, collective et individuelle. Cette participation à la transition écologique implique un certain nombre de pratiques à définir ensemble dans le règlement intérieur.
10. Vivre ensemble en harmonie nécessite des règles, de l'organisation, un mode de gouvernance et des moyens de communication positive permettant l'expression de chacun(e). Ces aspects seront définis ensemble dans un règlement intérieur.